



Québec, le 8 juillet 2014

Monsieur Gilbert Charland, sous-ministre  
Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre  
les Changements climatiques (MDDELCC)  
Direction du bureau du sous-ministre  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Réponses aux questions de la Commission de la qualité de  
l'environnement Kativik  
Projet d'installation et d'exploitation temporaire d'une usine  
mobile de béton bitumineux et travaux de pavage à l'Aéroport de  
Kuujuuaq  
N/ Réf : 1613  
V/ Réf : 3215-08-18**

---

Monsieur Charland,

Suite au dépôt de notre demande d'attestation de non-assujettissement à la procédure d'examen et d'évaluation des impacts sur l'environnement et le milieu social le 19 juin 2014, nous avons reçu une demande d'informations complémentaires de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, par l'intermédiaire du MDDELCC, datée du 7 juillet 2014. À notre compréhension, cette demande porte sur 3 éléments particuliers du projet, soit la gestion des barils de bitume vides produits lors des travaux prévus, les activités de restauration du site et la présence de barils de bitume abandonnés sur le site il y a de nombreuses années. Nous vous transmettons par la présente les réponses à cette demande.

1- Gestion des barils de bitume vides produits lors des travaux

Dans le processus de fabrication de l'asphalte, les barils de bitumes doivent au préalable passer dans un four pour être chauffés et être évidés dans un réservoir chauffé. À température ambiante, le bitume est à l'état solide. Pour être mélangé avec les agrégats dans le processus de fabrication de béton bitumineux, le bitume doit donc être liquéfié. Ainsi, les barils sont chauffés dans le four à 400 F pendant environ 10 minutes. Lorsque les barils en ressortent, ils sont vides et propres. Ils sont ensuite pressés et empilés dans des conteneurs maritimes pour



Assistance  
technique en  
environnement

840, rue Raoul-Jobin  
Bureau 310  
Québec (QUÉBEC)  
G1N 1S7  
Téléphone  
(418) 682-1332  
Télécopieur  
(418) 682-3807  
Courriel  
ress-env@ress-env.com  
Site internet  
www.ress-env.ca

être expédiés par bateau chez un recycleur de métal (par exemple : American Iron Metal à Montréal). Nous avons d'ailleurs joints à la présente des photos illustrant un baril sortant du four et le processus de pressage et d'empilage des barils vides.

## 2- Restauration du site après les travaux

Le site où l'usine sera installée est graveleux et compacté. Pour l'installation de l'usine aucun travail d'excavation n'est nécessaire; le site sera nivelé au besoin à l'aide d'agrégats propres. Après les travaux, le site sera remis dans son état actuel. Les équipements seront retirés, tel que spécifié au point 1, les barils vides seront expédiés et tout autre résidu sera retiré du site. Les agrégats restants, s'il y a lieu, seront aussi retirés du site et le site sera nivelé.

## 3- Présence de barils de bitume abandonnés sur le site il y a de nombreuses années

Nous apprenons et comprenons par cette communication de la Commission que des barils de bitume auraient été abandonnés sur le site lors de travaux réalisés par le passé. Évidemment, ni l'entrepreneur général (Iglu Construction inc.), ni l'entrepreneur d'asphaltage (Construction Gély inc.) n'ont pris part, par le passé, à ces travaux et ne peuvent être imputables de cette situation. Nous vous assurons par ailleurs que l'entrepreneur veillera à ne laisser aucun résidu issu des travaux sur le site et à ramener le site dans son état actuel, tel que spécifié au point 2.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez recevoir, monsieur le sous-ministre, nos meilleures salutations.

Ianie Thomassin, biologiste, M.Env.  
Chargée de projets  
Ressources Environnement inc.  
[ithomassin@ress-env.com](mailto:ithomassin@ress-env.com)

c.c. Construction Gély inc.



Figure 1 : Baril vide et propre à la sortie du four



Figure 2 : Pressage, empilage et entreposage des barils vides.